### MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE



#### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



# IRESA Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

## Appel à candidature pour la sélection d'un cabinet d'audit pour la vérification des dépenses du projet GEOMAG financé par l'Union européenne dans le cadre du programme ERASMUS+

L'Institut National Agronomique de Tunisie (université de Carthage), en sa qualité de coordinateur du projet « GEOMAG » financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ERASMUS+ moyennant un contrat de subvention d'un montant total de € 874674 se propose de lancer une consultation pour l'exécution de la tâche de vérification des dépenses et l'établissement des rapports d'audit sur les dépenses effectuées par l'ensemble des partenaires du projet coordonné par l'Université de Carthage (UCAR/Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) durant la période d'exécution du projet qui est de 48 mois à partir du 15/01/2019.

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable souhaitant déposer leurs candidatures, sont priés de consulter les <u>Termes de Référence de sélection d'un auditeur</u> <u>externe</u> qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

## Procédure de soumission

Les experts-comptables et les bureaux d'expertise comptable intéressés peuvent déposer leurs dossiers de candidature sous plis fermés au nom du Directeur Général de l'Institut National Agronomique de Tunisie, et ce au plus tard le 09/01/2023 à 10:00 directement au bureau d'ordre de l'Institut National Agronomique de Tunisie sis au 43, Avenue Charles Nicole, 1082 Tunis- Cité Mahrajène, et portant la mention suivante :

"APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR

EXTERNE POUR L'AUDIT DES DEPENSES DU PROJET ERASMUS+

GEOMAG COORDONNE PAR l'UNIVERTSITE DE CARTHAGE/INAT".

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.»

L'expert-comptable ou le cabinet d'expertise comptable sélectionné sera appelé à signer avec l'INAT une convention décrivant les procédures d'exécution de la tâche de vérification des dépenses, les échéances des rapports d'audit, ainsi que les modalités de paiement des honoraires.

La coordinatrice du projet Zohra Lili Chabaane Le Directeur de l'INAT Fayçal Ben Jeddi